



Commune de Broc

Commune de Broc - Abaissement de la vitesse légale – Rues A. Cailler-Nestlé et Jules Bellet- Procédure de demande d'autorisation / procédure routière

La Commune de Broc via le bureau Emch-Berger AG à 1630 Bulle, dépose à l'enquête publique, l'abaissement des vitesses légales sur les Rues Jules-Bellet, Nestlé et Alexandre-Cailler et aménagement d'un passage pour piétons sur secteur du home médicalisé de la Rose des Vents, à la Rue Nestlé.

Le dossier mis à l'enquête publique comprend les plans du projet ainsi que le rapport technique.

Les dossiers sont déposés à la Commune de Broc, Rue du Bourg de l'Auge 9, 1636 Broc et à la Préfecture de la Gruyère, où ils peuvent être consultés dans un délai de 30 jours durant les heures d'ouverture des bureaux.



Broc, le 17.10.2025